
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 10 OCTOBRE 2024

Le Dix Octobre deux mil vingt-quatre à 19 heures 30, s'est tenu à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, Maire de la Commune, le conseil municipal.

DATE DE CONVOCATION : 3 Octobre 2024

PRESENTS : MM. JUSTE – SAURY – CAVERIVIERE - RUIZ - PARRA – CHANTAGREL - MANIN - CAMPACI – MARTINEZ – MMES GAUDAN – NY - LLORIS – SARDA-GROS – CRESPOLINI – HAFEJI - CAMMAL – BISCONS

ABSENTS EXCUSES : M. SAINT-DIZIER – Mme TORMO

SECRETAIRE DE SEANCE : Pascale HAFEJI

L'ordre du jour était le suivant :

- Demande de subvention auprès de la Région :
 - Installation géothermie – groupe scolaire
 - Restauration Eglise Saint-Michel – phase 2 et 3 - TO2
 - Aménagement RD35
- Demande de subvention auprès du Département
 - Enveloppe classique – Complément de subvention pour le groupe scolaire
 - Amendes de police – Aménagement RD35
- Demande de subvention auprès de l'Etat - DETR
- Convention de servitudes de passage avec Korian la Vernède
- Suppression des droits d'enregistrement relatifs aux concessions dans le cimetière
- Suppression du reversement au CCAS de la part lui revenant (concessions cimetière)
- Suppression de régies de recettes
- Transformation d'un CDD en CDI
- Affaires et questions diverses

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil les points suivants :

- **Demande de subvention auprès de la DRAC : Restauration de l'Eglise – Phase 2 + 3 - T02**
- **Promesse de bail – ferme photovoltaïque – Plaine de Cazaban**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Demandes de subvention auprès de la Région

- **11-24-01a - Installation géothermie – construction du groupe scolaire**

Dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide de la Région concernant l'installation de la géothermie pour le bâtiment. Le montant maximal de l'aide s'élève à 30% du montant HT des dépenses éligibles. Elle est cependant plafonnée à 45 000 €.

La part de la géothermie dans le projet du nouveau groupe scolaire s'élève à 256 384 € HT.

Ainsi le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT	30 000 €
REGION	45 000 €
DEPARTEMENT	20 000 €
ADEME	110 000 €
AUTOFINANCEMENT	51 384 €

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de solliciter une aide auprès de la Région et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au dossier de demande de subvention

ACCORD A L'UNANIMITE

- **11-24-01b - Restauration Eglise Saint-Michel – Phase 2 + 3 - TO2**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration de l'Eglise phase 2 et 3 ont été divisés en 3 tranches. La Tranche ferme est terminée, la Tranche Optionnelle 1 est en cours de réalisation et est financée par la DRAC, la Région et le Département.

Pour 2025, il convient de faire une demande de financement pour la tranche optionnelle 2 dont le montant s'élève à 353 878.93 € HT compris les honoraires de l'architecte.

Monsieur le maire propose de solliciter la Région qui vient en complément du financement de la DRAC.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

DRAC	106 163 68
REGION	53 081.84
COMMUNE	194 633.41

ACCORD A L'UNANIMITE

- **11-24-01c - Aménagement RD35**

Monsieur le maire indique que, dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire, dont l'entrée se fera à partir de l'Avenue Pierre de Coubertin (route départementale 35), il convient de faire des aménagements de cette route pour sécuriser l'accès au groupe scolaire aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons ainsi que les cyclistes.

Le montant estimé des travaux s'élève à : 307 719 € HT auxquels s'ajoutent les honoraires : 34 281 € HT soit un total de 342 000 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT – DETR	136 800
REGION	68 400
DEPARTEMENT	68 400
AUTOFINANCEMENT	68 400

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à solliciter la subvention auprès de la Région et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

ACCORD A L'UNANIMITE

M. CAVERIVIERE tient à adresser des remerciements aux membres de la commission finances qui ont travaillé sur les dossiers de demande de subvention

11-24-02 - Demandes de subvention auprès du Département

- **Complément de financement pour le groupe scolaire**

Monsieur le Maire indique que, compte tenu de la hausse de l'enveloppe financière constatée pour les travaux de construction du nouveau groupe scolaire suite à l'appel d'offres, il est possible de solliciter le Département pour obtenir une aide complémentaire.

Il rappelle que le Département a accordé une aide de 1 185 311 € sur un montant estimé de l'opération (études, travaux, honoraires) s'élevant à 6 405 974 € HT.

Aujourd'hui, suite à l'appel d'offres européen, le montant de l'opération s'élève à : 7 585 716.05 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Montants notifiés	Montants complémentaires demandés
ETAT – DETR	2 000 000 €	
ETAT - DSIL	383 277 €	
ETAT – DSIL 2025		30 000 €
REGION	841 265 €	45 000 €
DEPARTEMENT	1 185 311 €	235 950 €
CARCASSONNE AGGLO	800 000 €	
ADEME	26 166 €	110 000 €
CAF	220 000 €	150 000 €
AUTOFINANCEMENT	949 955 €	608 794 €

- **Aménagement de la RD35**

Monsieur le maire indique que, dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire, dont l'entrée se fera à partir de l'Avenue Pierre de Coubertin (route départementale 35), il convient de faire des aménagements de cette route pour sécuriser l'accès au groupe scolaire aussi bien pour les automobilistes que pour les piétons ainsi que les cyclistes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT – DETR	136 800
REGION	68 400
DEPARTEMENT	68 400
AUTOFINANCEMENT	68 400

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'autoriser à solliciter les subventions ci-dessus mentionnées auprès du Département et à l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces dossiers de demande de subvention.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-03 - Demande de subvention auprès de l'ETAT

- **DETR 2025 : Aménagement RD35**

Monsieur le maire indique que, dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire, dont l'entrée se fera à partir de l'Avenue Pierre de Coubertin (route départementale 35), il convient de faire des aménagements de cette route pour sécuriser l'accès au groupe scolaire aussi pour les automobilistes que pour les piétons ainsi que les cyclistes.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT – DETR	136 800
REGION	68 400
DEPARTEMENT	68 400
AUTOFINANCEMENT	68 400

Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat la subvention ci-dessus mentionnée à l'autoriser à signer les pièces afférentes à ces dossiers de demande de subvention.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-04 - Convention de servitudes de passage avec Korian la Vernède

Monsieur le Maire informe qu'il convient de passer une convention de servitude de passage avec l'établissement Korian la Vernède afin d'entretenir le fossé destiné à recevoir les eaux pluviales et situé sur la parcelle AP n° 11 appartenant à la Société Korian la Vernède. En effet, ce fossé est le prolongement de celui appartenant à la commune sur la parcelle AP 57 où est implanté la caserne de gendarmerie. Ainsi, afin de garantir de façon permanente le bon écoulement des eaux pluviales pour éviter les inondations des bâtiments de la caserne (bâtiment administratif et logements), il faut que ce fossé soit régulièrement entretenu.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place avec la Société Korian la Vernède une servitude de passage au profit de la commune pour permettre aux engins et aux agents d'accéder à la partie du fossé située sur la parcelle appartenant à ladite société.

Cette servitude est consentie pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction et à titre gracieux.

Monsieur le maire sollicite les conseillers municipaux afin qu'ils l'autorisent à signer ladite convention.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-05 - Suppression des droits d'enregistrement relatifs aux concessions dans le cimetière

Les concessions perpétuelles dans les cimetières sont assimilées à des baux d'immeubles à durée illimitée. Elles ne sont toutefois pas publiées au fichier immobilier mais doivent être soumises à la formalité de l'enregistrement dans le mois de leur date d'acquisition (CGI art. 635). A compter du 1^{er} Janvier 2020, un nouvel article du Code général des Impôts (CGI) dispense les actes de concessions perpétuelles dans les cimetières de la formalité de l'enregistrement.

En cas d'enregistrement volontaire, les actes de concessions perpétuelles dans les cimetières sont soumis aux mêmes droits que ceux applicables aux mutations à titre onéreux de baux d'immeubles à durée illimitée.

Monsieur le Maire informe qu'actuellement la commune de CONQUES-SUR-ORBIEL est sous le régime de l'enregistrement volontaire. Sur proposition de la Trésorerie de Carcassonne Agglo qui a en charge l'application des droits d'enregistrement sur la vente des concessions, il propose au conseil municipal de supprimer ces droits d'enregistrement.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-06 - Suppression du reversement au CCAS de la part lui revenant (vente concessions cimetière)

Sur proposition de la Trésorerie de Carcassonne Agglo, Monsieur le Maire propose de supprimer la part revenant actuellement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur la vente des concessions dans le cimetière. En effet, depuis de nombreuses années, à chaque vente de concessions dans le cimetière, est attribuée au CCAS une part représentant 1/3 du tarif de la concession vendue. Sur une année, le montant versé au CCAS représente en moyenne environ 1 000 €. Cette somme, si le conseil municipal donne son accord pour la suppression de cette part, pourrait être ajoutée à la subvention annuelle versée par la commune au CCAS.

Compte tenu de ce faible montant, et par rapport au travail que cela demande à la Trésorerie d'effectuer la répartition, il est proposé au conseil municipal de voter la suppression de cette part revenant au CCAS.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-07 - Suppression de régies de recettes

Sur proposition de la Trésorerie de Carcassonne Agglo, Monsieur le Maire propose de supprimer deux régies de recettes indépendantes actuellement en vigueur :

- Droits de places
- Photocopies

Pour les fusionner en 1 seule : **régie de recettes de produits divers.**

Cette nouvelle régie de recettes serait créée pour les produits suivants :

- Droits de places
- Photocopies
- Concessions cimetière
- Location de salles communales

Ainsi, le conseil municipal doit donner son accord sur :

- La clôture et la suppression des deux régies ci-dessus mentionnées
- La suppression de l'encaisse des deux régies
- La date de suppression – effet au 15 Octobre 2024

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-08 - Transformation d'un CDD en CDI

Monsieur le Maire informe que Fanny WEISS aura 6 ans d'ancienneté dans la collectivité sur l'emploi permanent de directrice de la médiathèque le 15 Octobre prochain.

Or, l'article L.332-10 du Code Général de la Fonction Publique stipule Collectivités Territoriales : tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article L.332-8 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics effectifs de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée déterminée.

Une proposition de CDI sation lui a été faite. Elle l'a acceptée mais en émettant une réserve quant à son grade : Compte tenu de son ancienneté au sein de la commune et des collectivités précédentes où elle a exercé (notamment à la mairie d'Argenteuil, la mairie de Gennevilliers), elle souhaiterait obtenir le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe.

La commission du personnel a donné un avis favorable à la transformation du contrat à durée déterminée de Fanny Weiss en contrat à durée indéterminée avec la modification du grade sur lequel elle sera rémunérée.

Ainsi, à compter du 16 Octobre 2024, le contrat de Fanny WEISS sera transformé en Contrat à Durée Indéterminée sous les conditions suivantes :

- Modification du grade de rémunération et de l'échelon : Assistant de conservation principal 2^{ème} classe du patrimoine – 8^{ème} échelon AU LIEU d'assistant de conservation du patrimoine – 9^{ème} échelon.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat à durée indéterminée avec Fanny WEISS.

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-09 -Demande de subvention auprès de la DRAC : Restauration de l'Eglise – PHASE 2 + 3 – TO2

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration de l'Eglise phase 2 et 3 ont été divisés en 3 tranches. La Tranche ferme est terminée, la Tranche Optionnelle 1 est en cours de réalisation et est financée par la DRAC, la Région et le Département.

Pour 2025, il convient de faire une demande de financement pour la tranche optionnelle 2 dont le montant s'élève à 353 878.93 € HT compris les honoraires de l'architecte.

Monsieur le maire propose de solliciter la DRAC pour obtenir la subvention la plus élevée possible.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

DRAC	106 163 68
REGION	53 081.84
COMMUNE	194 633.41

ACCORD A L'UNANIMITE

11-24-10 - Promesse de bail – centrale solaire photovoltaïque – Plaine de Cazaban

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Société Engie Green France a sollicité la commune de Conques-sur-Orbiel pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque sur son territoire de la commune au lieu-dit « Plaine de Cazaban » afin de produire et d'injecter sur le réseau public de distribution d'électricité.

Le projet s'étend sur des parcelles dont la commune est actuellement propriétaire et faisant partie de son domaine privé. Ces parcelles ont hébergé des activités de tourisme et de loisirs (Centre de vacances géré par une association « Moto-Liberté » dédié à la pratique de la moto). Ces activités sont aujourd'hui terminées et le site est actuellement fermé au public.

Le projet prévoit la dépollution du site par le retrait des équipements actuellement à l'abandon (notamment les bâtiments, les pistes, les pneus).

La commune, avec l'appui du SYADEN, a négocié les conditions de la promesse de bail avec droit d'option proposée afin d'aboutir à une proposition satisfaisante.

Préalablement à la présente délibération, l'avis du Service des Domaines (France Domaine) a été sollicité sur la valeur locative du site et ce service n'a pas émis d'observation par rapport à la valeur proposée.

Les parcelles concernées par le projet font partie du domaine privé de la commune et sont détaillées ci-dessous :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance prévisionnelle équipée	Contenance prévisionnelle non équipée
BT	27	Plaine de Cazaban	00ha28a56ca	00ha02a00ca	00ha26a56ca
BT	30	Plaine de Cazaban	18ha30a00ca	07ha50a00ca	10ha79a80ca
BT	38	Plaine de Cazaban	01ha23a22ca	00ha01a00ca	01ha22a22ca
BT	39	Plaine de Cazaban	00ha26a17ca	00ha22a00ca	00ha04a17ca
A	617	Plaine de Cruzeu	00ha47a80ca	00ha30a00ca	00ha17a80ca
BV	20	La Gardie	00ha53a31ca	00ha50a00ca	00ha03a31ca
BT	22	Plaine de Cazaban	00ha21a47ca	00ha00a00ca	00ha21a47ca
BT	24	Plaine de Cazaban	00ha09a63ca	00ha00a00ca	00ha09a63ca
BT	25	Plaine de Cazaban	00ha40a49ca	00ha00a00ca	00ha40a49ca
BT	28	Plaine de Cazaban	00ha13a66ca	00ha00a00ca	00ha13a66ca
BT	40	Plaine de Cazaban	00ha12a40ca	00ha00a00ca	00ha12a40ca
BT	42	Plaine de Cazaban	00ha49a30ca	00ha00a00ca	00ha49a30ca
BT	43	Plaine de Cazaban	00ha42a77ca	00ha00a00ca	00ha42a77ca
		Surface totale	22ha99a40ca	08ha55a00ca	14ha43a36ca

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, selon les articles L.2253-1 et L.2213-25,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, article L.2141-1,

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 Novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 Août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Considérant :

- Que la commune de Conques-sur-Orbiel s'est engagée dans une politique volontariste de production d'énergie renouvelable sur son territoire,
- Que la Société Engie PV PLAINE DE CAZABAN détenue par la Société Engie Green France a pour objet principal de porter les activités de développement, financement, construction et exploitation de la centrale photovoltaïque,
- Que le projet d'implantation d'une centrale solaire de production d'électricité permet la réhabilitation d'un site déjà anthropisé et permettra sa dépollution partielle dont l'origine n'est pas liée à la société ENGIE PV PLAINE DE CAZABAN ?
- Que les parcelles concernées par l'emprise du projet sont la propriété de la Commune de Conques-sur-Orbiel et qu'un loyer annuel sera versé à la commune pour l'utilisation de ces terrains lors de la construction de la centrale solaire,
- Que, conformément à la volonté politique de la commune, le capital et la gouvernance de la société ENGIE PV PLAINE DE CAZABAN a vocation à être partagée par la SEM ELO (Energie Locale Occitanie), société d'économie mixte détenue à 85% par le SYADEN, également signataire de la promesse de bail
- Que la signature de la promesse sera authentique devant notaire,
- Qu'en contrepartie de la promesse pendant toute sa durée (à savoir 5 ans et y compris en cas de prorogation), une indemnité d'immobilisation sera versée pour un montant de :
 - TROIS MILLE EUROS (3 000 €) par an, versés pour la première fois à la signature des présentes, et chaque année dans le courant du mois de la date anniversaire de la date de signature
 - CINQ MILLE EUROS (5 000 €), montant global, unique et forfaitaire, versés à la mise en place d'un mécanisme de valorisation de l'électricité produite permettant un équilibre technico-économique équivalent
- Que le bail sera consenti pour une durée de trente-sept (37) années moyennant un loyer annuel dont le montant est défini ci-après :
 - HUIT MILLE EUROS (8 000 €/Ha/an) par hectare équipé et par an
 - QUATRE CENT EUROS (400€/Ha/an) par hectare non équipé et par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE à la signature de la promesse de bail avec droit d'option**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire de signer avec la Société Engie PV Plaine de Cazaban, toutes pièces, tous avenants, tous documents ainsi que tous les actes authentiques et sous signatures privées afférents au développement, à la construction et à l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque**

Monsieur le Maire informe qu'une réunion de comité de projet est prévue le 5 Novembre 2024 à 15 H 30. Les communes voisines seront invitées à cette réunion.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe :

- Du courrier qui a été envoyé au COVALDEM pour demander une rencontre à propos des problèmes rencontrés sur les points de collecte collectifs : débordement, dépôt d'encombrants sur ces points de collecte – une deuxième collecte pour le tri sélectif devrait être mise en place
- Que la commission du personnel a travaillé sur la modification de la participation financière de la commune aux mutuelles souscrites par les agents sur le volet prévoyance et le volet santé. Un questionnaire avait été envoyé aux agents afin de faire un point sur leurs situations au regard des 2 volets. La commission du personnel propose, pour l'instant, de rester sur une participation au contrat individuel labellisé des agents. Elle propose les montants des participations suivants :
 - Volet prévoyance** : minimale : 7 € par mois
 - 297 à 400 : 17 €
 - 401 à 600 : 12 €
 - Au-delà de 600 : 7 €
 - Volet santé** : participation minimale : 15 € par mois
 - 297 à 400 : 25 €
 - 401 à 600 : 20 €
 - Au-delà de 600 : 15 €

Si le conseil municipal est d'accord sur le principe, une saisine du Comité Social Territorial doit être réalisée afin qu'il rende son avis sur les propositions de participation ci-dessus.
Par ailleurs, une information à l'ensemble des agents est prévue le Mardi 5 Novembre prochain

Accord du conseil municipal

 - Devis pour la prestation de la Poste pour la mise aux normes de l'adressage signé – paiement sur 2 années.
 - Parking pratiquement terminé.

COMMISSION SOCIALE et SCOLAIRE :

Prochaine date du conseil d'école élémentaire : 17 Octobre 2024

La remise de la 1^{ère} brioche a eu lieu hier : campagne du 14 au 20 Octobre 2024.

Il y a les colis de Noël à préparer

Le 16 Novembre prochain : réunion du comité local REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) à la salle Félix Roquefort.

Rappel OCTOBRE ROSE : mois du cancer du sein – remerciement aux collègues femmes de s'être habillées en rose. A l'occasion d'Octobre Rose, le 3^{ème} âge organise une chorale et le Club Fitness, une Zumba

COMMISSION CULTURE

La nouvelle saison des Trois Conques a commencé le week-end dernier.

Prochain spectacle : 18 Octobre à 18 H

Changement des projecteurs au Théâtre pour les mettre en LED – Intervention sur le câblage.

COMMISSION COMMUNICATION

Bulletin mi-mandat n'a pas pu être réalisé mais un bulletin sortira qui reprendra tous les actions faites.

COMMISSION PERSONNEL ET FINANCES

Suite à l'arrivée de deux nouveaux directeurs aux écoles qu'une réunion soit organisée pour les informer du fonctionnement entre la mairie et les écoles notamment sur la partie financière.

Travail à faire sur le PPI : actualisation

Prochain travail : révision du régime indemnitaire
Lancement du travail sur le projet de budget 2025

Monsieur RUIZ : Syndicat Aude Centre : travaux d'encrochements qui servent à protéger les piles du pont de la Fleur de Lys sont terminés.

Madame NY : Syndicat des Eaux de la Montagne Noire : il est beaucoup question de sa dissolution du syndicat qui n'a d'ailleurs pas une bonne santé financière. Les compétences pourraient être reprises par Réseau 11, CARCASSONNE AGGLO ou la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE NOIRE. Il devrait être dissous au 31 Décembre 2025.

S'agissant de travaux à réaliser sur la commune, il va être demandé la pose de 2 bornes incendie au lieu de bâches (seulement possible Moulin Claude, La Vernède) – l'accord doit être donné au Syndicat courant OCTOBRE.

L'AG de l'Association SENIORBIEL se tiendra le samedi 12 Octobre.

Monsieur RUIZ informe que le Samedi 19/10 aura lieu le Tournoi annuel du REC – Toutes les mesures de sécurité ont été prises et notamment 2 agents de sécurité seront présents.

S'agissant des travaux au stade : une estimation de l'éclairage pour l'annexe et de la reprise de l'armoire est en cours

Egalement, concernant l'accessibilité de la tribune pour laquelle une subvention de l'Etat a été obtenue. Il faudra que les travaux soient réalisés avant Juin 2025.

Prochaine Commission des travaux : lundi 21 octobre à 18 H 00 au cours de laquelle sera présentée le projet aménagement de la RD35 pour l'accès au groupe scolaire notamment.

Mme SARDA-GROS informe que demain aura lieu une journée organisée par l'UDAF au sujet des aidants familiaux à Ventenac-Cabardès

Monsieur le Maire informe que les réunions de travaux du groupe scolaire ont commencé. Tous les jeudis à 10 H 30

Séance levée à 21 H 05

Le Maire,
Jean-François JUSTE.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'FONTAINES-SUR-ORBIE' at the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp.

La secrétaire de séance
Pascale HAFEJI